

SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENIS ET LA RÉFORME DE L'ABBAYE SAINT-CORNEILLE DE COMPIÈGNE

par

Françoise GASPARRI

Résumé :

La réforme de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne par l'abbé Suger de Saint-Denis, au milieu du XIIe siècle, s'inscrit dans la grande politique de rétablissement de la discipline primitive dans l'Eglise d'Occident, initiée dans le dernier quart du XIe siècle par le pape Grégoire VII (1073-1085). Cette œuvre de réforme, déclenchée en France dès le règne de Philippe Ier, concernait aussi les abbayes féminines. Suger y participa, tout d'abord dans sa propre abbaye, puis au prieuré féminin d'Argenteuil qu'il récupéra en 1129. Il eut aussi à intervenir dans plusieurs églises du royaume dès qu'il prit en charge la régence en l'absence du roi (printemps 1147) et fut investi du rôle de "vicaire apostolique" en France, un rôle facilité par ses fréquentes rencontres et ses liens de plus en plus étroits avec le pape, surtout après le schisme de 1130. Au printemps 1148, le pape Eugène III, ami de Bernard, ordonne à Suger de réformer l'église Sainte-Geneviève de Paris : une opération qui provoqua de violentes résistances et de multiples scandales, le pape ayant dû se résoudre à accepter l'installation, dans cette église, de chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Victor au lieu de moines bénédictins. En 1150, Suger, âgé et fatigué, dut accepter "bien malgré lui" l'ordre du pape, pris en accord avec le roi, de rétablir la discipline dans l'église Saint-Corneille de Compiègne. Ici l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Noyon se heurtèrent en outre à la violente opposition du frère du roi, Philippe, trésorier de cette église, et de la reine mère, Adélaïde, douairière à Compiègne : effractions, violations, profanations, vol de reliques, menaces de mort, affronts portés contre le pape, le roi et Suger. La réforme fut imposée, les chanoines chassés et remplacés par des moines bénédictins, avec pour abbé Eudes de Deuil,

moine de Saint-Denis. Deux ans plus tard, pour sceller la paix, Louis VII fondera une commune dans la ville de Compiègne.

Il n'est pas dans notre propos d'évoquer ici la carrière de l'abbé Suger de Saint-Denis, dont nous avons déjà amplement traité ailleurs, mais de replacer la question qui nous intéresse dans le contexte à la fois pastoral et politique de la période. Cependant, si sa personnalité d'abbé constructeur est bien connue, sa carrière d'homme d'Etat et surtout d'Eglise n'a pas suscité, chez les historiens, une curiosité aussi vive¹. C'est pourtant dans ce domaine qu'il a œuvré depuis son jeune âge et jusqu'à la fin de sa vie, préoccupé qu'il fut toujours – ses chartes et son testament en témoignent² – par la discipline ecclésiastique, le respect du service de Dieu et la vie spirituelle des religieux. Moine bénédictin et homme de Dieu, qui sont le reflet le plus profond de sa personne, Suger fut sans cesse tourmenté par le salut des âmes, comme de la sienne propre, et la crainte du jugement dernier. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'il ait embrassé dès avant son abbatiat (1122) la grande politique de réforme de l'Eglise, initiée dans le dernier quart du XIe siècle par l'illustre Hildebrand, le pape Grégoire VII. La lecture de ses écrits en fait constamment la preuve, de même que sa correspondance. Mais il est vrai que le *Corpus* épistolaire de l'abbé, surtout en ce qui concerne les lettres expédiées par lui, est extrêmement lacunaire et ne concerne que les dernières années de sa vie, sans doute les plus riches puisqu'elles portent principalement sur la période où il occupa les fonctions de régent de France en l'absence du roi (printemps 1147-novembre 1149), et en même temps – c'est ce qui nous occupe ici – celle de représentant du pape en France, sorte de vicaire apostolique, en tout cas chargé d'appliquer au royaume la protection du Saint-Siège, liée au privilège de Croisade (le roi Louis VII étant parti, comme on le sait, pour la Terre-Sainte). Suger était alors le seul à détenir en sa personne des prérogatives dépassant la fonction royale, tenant en main les deux glaives.

Ces nouvelles convenaient parfaitement à son tempérament de réformateur, son sens de l'ordre, son désir constant de mettre l'homme juste à la juste place, usant souvent d'une autorité qui était très forte, désireux de consacrer son abbatiat à "établir sans désordre la sainte règle religieuse, et suppliant ses frères de ne pas la laisser s'affaiblir". On ne sait pas, dans le détail, quelles sont les mesures concrètes que prit l'abbé pour réformer son abbaye, dès les premières années de son abbatiat. Il semblerait qu'elle en ait

(1) F. Gasparri, *Suger, Œuvres*, t. I : *Ecrit sur la consécration, L'œuvre administrative, Histoire de Louis VII*, Paris, Les Belles-Lettres, 1996 (Les Classiques de l'histoire de France, 37e vol.), t. II : *Lettres de Suger, Chartes de Suger, Vie de Suger par le moine Guillaume*, *ibid.*, 2001 (Les Classiques de l'histoire de France, 41e vol.).

(2) *Ibid.*, t. II, p. 192-211, charte n° 8.

eu grand besoin, à en juger par les témoignages de deux auteurs, dont le moins que l'on puisse dire est que leur objectivité semble suspecte. L'un, Bernard de Clairvaux, qualifiant l'abbaye d'"atelier de Vulcain, théâtre de chicane, rendez-vous de gens du roi, synagogue de Satan"³ ; l'autre, Pierre Abélard, d'"abbaye mondaine et honteuse, dont l'abbé est de mœurs et de réputation dissolues"⁴. Mais plus tard, Bernard, ayant obtenu de Suger l'avantage politique de voir chassé de la Cour le chancelier Etienne de Garlande, qui lui faisait ombrage, écrit, en 1128, une lettre au pape, lui recommandant l'abbé de Saint-Denis "vase d'honneur de la maison du Grand Roi, aussi fidèle que David, membre de la cour romaine auprès de César, membre de la cour céleste auprès de Dieu"⁵, propos qu'il reprendra dans son *Apologia*.

L'année suivante, Suger entreprend une autre opération, cette fois non dénuée d'intérêt matériel. Dans le cadre de la politique grégorienne, une vague de réforme des abbayes féminines, sur lesquelles planait une certaine suspicion, avait été déclenchée du temps du roi Philippe I^{er} : tout d'abord à Faremoutiers puis, en 1107, à Saint-Eloi, à Saint-Pierre-des-Fossés, à Saint-Jean de Laon où les chanoinesses furent remplacées par des moines. En 1129, Suger réclame la restitution du prieuré d'Argenteuil, aliéné par Charlemagne au profit de sa fille, et devenu ainsi féminin. Ayant réuni et envoyé au pape tout un dossier de documents fort anciens, dont un diplôme de Louis le Pieux et de son fils Lothaire, ordonnant la restitution de ce monastère à Saint-Denis à la mort de leur sœur et tante (restitution qui n'eut jamais lieu), Suger se présenta devant le légat (Mathieu d'Albano), l'archevêque de Reims, les évêques de Chartres et de Soissons, réunis en concile à Saint-Germain-des-Prés, et obtint cette restitution qui fut confirmée par le roi Louis VI et son fils Philippe, par l'évêque de Paris, par le pape Honorius II puis Innocent II en 1130⁶. Si cette restitution fit quelque bruit, c'est, certes, parce que cette abbaye représentait pour Saint-Denis d'énormes revenus et un port sur la Seine, mais aussi, aux dires de Suger "à cause du scandale qu'offraient les moniales par leur mauvaise vie, et afin qu'y soit réformé l'état religieux". Réformée, elle le fut en effet, puisque les religieuses, parmi lesquelles était Héloïse, qui y avait été élevée et qui y fut ramenée par Abélard, furent transférées au monastère de la Malnoue, en

(3) Saint Bernard, *Epistolae*, ed. J. Leclercq et H. Rochais, Rome, 1957-1977, t. 7, p. 202-207.- *Id. Apologia*, ed. J. Leclercq et H. Rochais, *Sancti bernardi opera*, t. 3, Rome, 1963, p. 61-108.

(4) Pierre Abélard, *Historia calamitatum*, ed. J. Monfrin, Paris, 1978, p. 81, II, 654-657.

(5) Texte établi d'après le ms. Bibl. Maz. 741, f°79v : cf. F. Gasparri, *op. cit.*, t. II, p. 374-375.

(6) Voir le récit que fait Suger lui-même de cette restitution dans l'*œuvre administrative* : F. Gasparri, *op. cit.*, t. I, p. 64-65.

Brie, et au Paraclet, en Champagne, fondé par Abélard en 1122 et donné par lui à Héloïse en 1129. Quant à Argenteuil, Suger y installa des moines bénédictins.

Si l'abbé de Saint-Denis jouit d'une telle autorité pour intervenir efficacement dans ses entreprises de réforme des églises, c'est aussi en raison de ses relations de plus en plus fréquentes et de plus en plus étroites avec le Saint-Siège. Depuis le concile de Poitiers, en 1106, puis la rencontre de Saint-Benoit-sur-Loire en présence du roi, Suger ne cessa de fréquenter les milieux de la Curie et le pape lui-même, en France : à Saint-Denis, Chartres, Châlons, et en Italie où il se rendit au moins trois fois, où il fit, dans le sud, en 1123, un séjour de six mois qui lui permit de visiter les plus grands sanctuaires, la plupart reconstruits par des prélats normands, et s'imprégner totalement du renouveau de l'art classique et paléochrétien, manifestes les plus ostensibles de la réforme grégorienne. L'abbé avait en outre assisté à tous les événements dramatiques relatifs à la querelle des investitures : l'arrestation et l'emprisonnement du pape Pascal II, en 1111, par l'empereur devant l'autel de saint Pierre pendant la messe du couronnement, l'exil de Gélase II, qu'il alla chercher à Maguelone et qu'il accompagna à Cluny en 1118⁷.

A la mort inopinée du pape Gélase, à Cluny même, en 1119, la Curie porta son choix sur un prélat français de grande envergure : Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, fils du comte de Bourgogne et oncle de la reine de France, Adélaïde de Maurienne, qui prit le nom de Calixte II. Il était le chef du parti de la réforme grégorienne contre l'empereur. Les liens de la papauté avec la France s'en trouvèrent singulièrement renforcés, et atteignirent un tel degré que Suger dit du pape qu'"il le chérissait". C'est donc avec le pape Calixte que Suger passa ces longs mois en Italie du sud ; c'est ce pape aussi qui faillit, s'il n'avait été prévenu par la mort, modifier radicalement la carrière de l'abbé. En décembre 1124, en effet, il l'appela à Rome "pour nous honorer davantage, dit l'abbé, et avoir le plaisir de nous exalter"⁸. Mais arrivé à Lucques et apprenant la mort du pape, il dut rebrousser chemin et demeurer abbé de Saint-Denis jusqu'à la fin de sa vie. Dès lors, ce ne sont plus les voyages de l'abbé à Rome qui maintiendront étroites les relations de la France avec le Saint-Siège mais la présence de plus en plus fréquente du pape en France.

C'est en effet à l'occasion du schisme de l'Eglise romaine, en 1130, que ces relations vont se renforcer encore davantage. La double élection

(7) F. Gasparri, *L'abbé Suger de Saint-Denis et la papauté*, dans *Suger en question : regards croisés sur Saint-Denis* : études réunies par R. Grosse, Munich, R. Oldenburg Verlag, 2004, p. 69-80.

(8) Suger, *Vita Ludovici Grossi*, ed. H. Waquet, Paris, Les Belles-Lettres, 2e ed. 1964, p. 216-217.

pontificale obligea l'un des deux élus, le moins légitime, ancien légat en France, Innocent II, à s'enfuir en France demander l'assistance du roi et surtout l'appui de l'abbaye de Saint-Denis, abbaye exempte et donc rattachée directement à Rome. On connaît l'influence qu'exercèrent Suger et Bernard de Clairvaux pour asseoir l'autorité du nouveau pape : il fut reconnu par le roi de France, par le roi d'Angleterre et par l'empereur ; une autorité qui ne cessera de s'accroître, devenir plus impériale que pastorale, non plus celle de Constantin et de Sylvestre mais celle de César et d'Auguste. Une autorité servie par une propagande à laquelle la France contribuait fortement. Jusqu'à protectrice du pape, elle devenait aussi la protégée du Saint-Siège, la fille aînée de l'Eglise. Elle était pour le pape un pays familier, et l'abbé Suger un ami proche⁹.

Quand, au printemps 1147, Suger dut accepter la régence du royaume en l'absence du roi, Innocent II était mort depuis quatre ans. Son successeur, Eugène III, ancien moine cistercien, était un ami de Bernard, et bien décidé à poursuivre l'œuvre réformatrice de Grégoire. Il partageait donc avec Suger le même programme : tenir en respect l'épiscopat et redresser les églises en désordre.

Dès l'automne de la même année, l'abbé de Saint-Denis entreprend de mettre de l'ordre dans l'église Notre-Dame de Paris, en la personne de son doyen "dont l'élection, dit-il, n'a pas été régulière et qui entretient le désordre et la querelle avec le chantre". Dans sa lettre au pape, alors résidant en France, il précise : "cet homme trouble l'Eglise des pieds et des mains, ne connaissant ni paix ni repos... daigne votre Paternité, à laquelle il incombe de tout corriger, changer, faire avancer, de prendre toutes les mesures pour que cette église de Paris ne tombe pas en ruine et ne décline pas totalement". On sait que le pape, dès le début du mois d'octobre, répondit favorablement à cette requête¹⁰.

Moins d'un an après, c'est Eugène III qui s'adresse à l'abbé pour lui faire part de sa décision réformer, en accord avec le roi, les églises des Gaules qui étaient en désordre. C'est ainsi qu'il s'exprime dans sa lettre datée de Langres, 1148, mandant à Suger de transformer radicalement la communauté religieuse dans l'église canoniale de Sainte-Geneviève de Paris, dont l'état était alarmant¹¹ : un ordre auquel Suger répond avec empressement, "assumant, dit-il, de très bon gré une affaire si importante et

(9) Cf. note 7.

(10) Suger, *Œuvres, op.cit.*, lettre n° 2, p. 4-13 ; *ibid.*, lettre adressée à Suger n° 16, p. 104-105.

(11) *Ibid.* lettre adressée à Suger n° 24, p. 107.

qui plait tant à Dieu, comme si elle nous avait été confiée du haut du ciel¹²”. Le pape lui demandait d’établir, à la place des chanoines, des religieux tirés de l’abbaye de Saint-Martin-des-Champs, et, pour abbé, le prieur d’Abbeville, Robert. Comme on pouvait s’y attendre de la part des chanoines, les réactions furent très vives et même violentes, au point que Suger dut “se tenir à l’écart et prendre du recul”. Les chanoines se rendirent en effet à Rome, présenter leurs doléances de façon si impérative que le pape dut reculer et changer d’avis. Ils revinrent alors auprès de l’abbé, porteurs de la nouvelle sentence, modifiée, d’installer des chanoines réguliers. L’abbé de Saint-Denis “acceptant, selon ses propres termes, cette sentence avec le même zèle et d’aussi bon gré que si elle avait été la première”, mais certainement conscient des difficultés qui ne manqueraient pas de surgir de nouveau, réunit des “hommes vénérables” : l’évêque de Meaux, les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Magloire, de Saint-Pierre-des-Fossés et de Saint-Pierre de Ferrières, pour présenter aux chanoines les deux sentences et les prier d’accepter au moins la deuxième. La partie la plus conciliante de la communauté accepta l’installation de chanoines réguliers, demandant qu’ils soient pris dans l’abbaye voisine de Saint-Victor. Suger obtint, non sans mal, de l’abbé Gilduin qu’il se sépare de son prieur avec douze frères de sa maison, afin qu’ils prennent possession de Sainte-Geneviève. Il demande au pape de faire donner aux réguliers le chœur, le chapitre, le cloître et le réfectoire, de faire respecter dans cette église l’office complet, la règle monastique dans toute sa rigueur, afin que “la discordance des offices, la dissonance des lectures et des chants ne dégénèrent en scandale pour les réguliers et les non-réguliers”. Il demande aussi que les réguliers conservent leurs revenus, prébendes, prévôtés et garde des terres, faute de quoi “ces biens, dit-il, risquent d’être enlevés et dilapidés”. Et l’on connaît aussi les difficultés qu’eut l’abbé pour faire restituer le trésor par les séculiers. Dans les longues lettres qu’il adressa au pape pour lui rendre compte de cette œuvre de réforme, on mesure toutes ces difficultés, les tentatives de révolte qu’il fallut contenir, les efforts de négociation qu’il lui fallut déployer pour la mener à bien, pour faire de “cette église réformée une plante nouvelle prenant racine”. On sait aussi, par la même correspondance, que le pape dut adjoindre à Suger l’évêque d’Auxerre, Hugues, en raison de l’hostilité des séculiers à son égard : désobéissance aux ordres pontificaux, révoltes, menaces et injures, agressions nocturnes à main armée contre les réguliers nouvellement installés. Il s’agissait en effet d’une affaire qui occupa une grande place dans l’action politique du régent de France. Il en fut remercié par le pape, par Bernard de Clairvaux, et par le roi lui-même qui délivra une charte confirmant cette réforme.

(12) *Ibid.*, lettre n° 4, p. 14-25, lettre n° 5, p. 26-32.

A ce moment-là l'abbé de Saint-Denis avait soixante-huit ans. Toute sa vie, il l'avait consacrée à faire de son abbaye le symbole du triomphe de l'Eglise universelle, dans une pensée, omniprésente chez lui, de chercher, dans son œuvre monumentale comme dans son œuvre réformatrice, à harmoniser le terrestre et le divin à travers la continuité de la lumière comme de la *laus perennis*, la fidélité permanente au service de Dieu par la liturgie. La réforme, difficile mais réussie de l'église Sainte-Geneviève de Paris représentait donc une continuité dans cette œuvre d'harmonisation du divin et de l'humain, une pensée qui va bien au-delà de la remise en ordre d'une église en péril, et dont l'abbé nous donne la teneur dans le prologue et l'épilogue de son Ecrit sur la consécration de la basilique¹³.

Deux ans après l'affaire de Sainte-Geneviève, en l'année 1150, la dernière de sa vie, Suger reçoit du pape Eugène III l'ordre de réformer l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne¹⁴. Il était alors "très fatigué", comme il l'avait écrit au roi quelques mois auparavant, le suppliant de revenir au plus vite dans son royaume "j'étais vieux, dit-il, mais ces soucis m'ont fait vieillir davantage, soucis pour lesquels je ne me serai épuisé sans aucun intérêt personnel et (ne ne me serais épuisé) en aucun cas si ce n'était pour l'amour de Dieu et de vous-même". Il avait fait l'expérience de l'obstination des chanoines de Sainte-Geneviève, de s'opposer à toute réforme, "se précipitant, dit-il, en bande à Rome, s'efforçant de toute leur énergie mentale et physique de trouver quelque moyen... d'ébranler la constance de Pierre, de fléchir la cour de Rome, de tromper leurs proches pour faire en sorte que rien ne change dans leur vie, leurs habitudes, leurs affaires personnelles, quelles qu'elles soient"¹⁵.

C'est à Tusculum, au retour de Louis VII de Terre-Sainte, à l'automne 1149, que le roi et le pape, au cours d'un entretien sur l'état de l'Eglise de France, décident de rétablir la discipline religieuse dans l'église de Compiègne et, pour cela, de s'adresser à l'abbé de Saint-Denis ainsi qu'à l'évêque de Noyon, Baudouin. C'est ce qu'écrit Eugène III à Suger dans sa lettre datée du 19 juin 1150 : "Nous voulons vous faire savoir que nous avons eu un entretien avec notre très cher fils Louis, roi de France, sur l'établissement de la vie religieuse sur la terre à lui concédée par Dieu, et il a donné son accord à nos prescriptions. Parce que nous voulons que la vie religieuse soit établie dans l'église de Compiègne, nous vous donnons l'ordre, par l'autorité de ces présentes, de vous appliquer avec toute diligence et

(13) Suger, *Œuvres, op.cit.*, t. I, p. 2-7 et 52-53.

(14) *Op.cit.*, t. II, lettre adressée à Suger n° 137, p. 147.

(15) *Op.cit.*, t. II, *ibid.* lettre n° 5, p. 28-29.

attention à réaliser cette œuvre...”¹⁶. C’est toujours avec le même empressement que l’abbé Suger accepta cette charge, comme il l’écrivit au pape à l’automne de cette même année “Entre et parmi toutes les affaires, très saint Père, qui ont été confiées à notre petitesse, soit par l’autorité apostolique soit par ordre de la majesté royale, il y en a deux auxquelles je suis attaché avant tout, à savoir établir la vie religieuse dans l’église de Sainte-Geneviève de Paris et en la noble église de Compiègne qui, par le droit de saint Pierre, est fondée sur votre autorité, qui serait l’une des églises les plus illustres de la Gaule si les excès scandaleux des chanoines qui y résident n’y faisaient obstacle”¹⁷. En vérité nous savons par d’autres sources que Suger, déjà malade et préoccupé par un projet de croisade envisagé avec Bernard de Clairvaux et le roi de Sicile pour réparer l’échec du roi en Orient, considérait que cette nouvelle charge serait très lourde. La lettre qu’il adressa à Raoul de Vermandois, faisant allusion à un entretien qu’il eut avec lui, le roi et la reine mère, exprime clairement cette lassitude “Votre discrétion sait que le seigneur pape, par autorité apostolique, nous a assigné la charge d’établir la vie religieuse dans l’église de Compiègne, et cela bien malgré nous car celui qui s’inquiète de son propre fardeau ne s’afflige pas sans raison de se voir chargé de celui d’autrui”¹⁸. Malgré cela, dès avant la mi-septembre, il avertit l’évêque de Noyon des mesures à prendre pour mener à bien cette entreprise : “Détruisons de fond en comble les châteaux du Diable qui avaient été construits en ce lieu à cause des péchés des hommes. Edifions à leur place les châteaux de Dieu tout-puissant et, les ayant érigés, soignons-les et défendons-les avec la plus grande diligence” ; et il poursuit en évoquant l’heureux commencement accordé par Dieu à cette œuvre, par l’expulsion des chanoines et leur remplacement par des moines bénédictins, et l’élection de leur abbé, Eudes de Deuil, moine de Saint-Denis, qui avait accompagné le roi en Terre-Sainte. Suger demande à l’évêque de le bénir le jour de la fête de saint Corneille (le 14 septembre) devant l’autel de ce martyr “si cela peut se faire sans grand scandale, car les chanoines ont coutume de se réunir pour cette fête plutôt qu’à tout autre moment de l’année, et si cela ne peut se faire sans grand scandale, nous vous demandons de vous en acquitter dimanche prochain”¹⁹. L’évêque procéda à cette bénédiction dans les termes requis et, dans la lettre qu’il adressa à Suger, il le prie d’envoyer sans délai le nouvel abbé au pape pour être confirmé car, dit-il, “une confir-

(16) Ed. E. Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne*, Montdidier-Lyon, 1894-1904, t. I, p. 114 n° 62.

(17) Suger, *Œuvres, op.cit.*, t. II, lettre n° 20, p. 70-75.

(18) *Ibid.*, lettre n° 22, p. 78-81.

(19) *Ibid.*, lettre n° 19, p. 66-71.

mation par l'autorité apostolique a plus de force qu'un ordre ou une menace venant du roi" 20.

L'abbé de Saint-Denis, conscient de la fragilité de cette réforme et de la position de l'abbé Eudes, écrit à Pierre le Vénérable, lui demandant d'intervenir auprès du pape pour qu'il accueille avec bienveillance le nouvel abbé de Compiègne, "un homme vénérable et une personne confirmée" 21. Suger envoya la même lettre à Bernard ainsi qu'aux principaux prélats de l'Eglise de France. En même temps Louis VII expédie une charte dans laquelle il rappelle qu'il a informé le pape de la vie scandaleuse des chanoines de Saint-Corneille, qu'il a été prié par lui de substituer à ce collègue l'ordre monastique, qu'avec l'assentiment de sa mère Adélaïde, de Raoul de Vermandois et de ses barons, et avec le concours de l'abbé de Saint-Denis, il vient de remplacer les clercs par des moines bénédictins. Il donne au nouvel abbé et à ses religieux la place voisine du monastère, ayant servi jadis de cour au palais royal, et appelée pour cela "La-Cour-Le-Roi", laquelle sera débarrassée des hôtes que le doyen Eudes (à qui le roi l'avait cédée auparavant) y avait installés, et mise à l'entière disposition des moines. Il confirme en outre la cession par Charles le Chauve de tout le *castrum* avec tous les éléments de défense et la terre entre le mur et le fossé, ainsi que toutes les autres possessions consignées dans les privilèges et les préceptes antérieurs, et l'antique liberté 22. Mais aussitôt des incidents éclatent dans cette église dont il faut rappeler que le frère du roi, Philippe, en avait été jusque-là le trésorier ; un personnage d'autant plus important qu'il venait d'accéder, grâce à l'élection de son frère, Henri, à l'évêché de Beauvais, aux charges d'*archiclavus* (administrateur) de Saint-Martin de Tours, archidiacre de Notre-Dame de Paris, abbé de plusieurs abbayes royales (Etampes, Corbeil, Poissy, Pontoise). Dans une lettre adressée à Raoul de Vermandois, citée plus haut, Suger raconte le détail des violations commises, malgré l'entretien que le roi venait d'avoir avec lui et avec sa mère : "Le prince Philippe, avec une troupe de clercs en armes, entra par effraction dans le monastère, se saisit du coffret contenant une quantité non négligeable de reliques et l'emporta. Puis il revint avec ses complices, referma sur lui les portes de l'église et tenta de s'emparer de la vénérable couronne et de l'illustre linceul de Notre Seigneur, quand les habitants, à l'annonce d'un tel forfait, tant pour défendre les vénérables reliques qui font que ce lieu est célèbre dans le monde entier qu'au nom de la fidélité qu'ils venaient de prêter à l'abbé et aux frères, accoururent en armes... et, ayant découvert que ces profanateurs avaient coupé les cordes pour que les frères ne pussent pas sonner les cloches, et après avoir molesté

(20) *Ibid.*, lettre adressée à Suger n° 146, p. 150.

(21) *Ibid.*, lettre n° 21, p. 76.

(22) Ed. E. Morel, *op. cit.*, p. 118-120.

ces derniers, ils les menaçaient de mort, pénétrèrent comme ils purent dans l'église dont ils trouvèrent les portes verrouillées de l'intérieur, et s'ils n'avaient cru devoir déférer à la majesté royale en la personne de son frère, ils auraient, dans leur ardeur, puni honteusement ceux qui se trouvaient avec lui. Ainsi, ayant sauvé les reliques, préservé nos frères et chassé le dit Philippe, interdisant aux leurs et s'interdisant à eux-mêmes, avec peine, toute vengeance, ils s'enfuirent. L'abbé demande au comte Raoul d'exercer la justice à leur égard en confisquant "tout ce que ces criminels possédaient sous votre garde"²³. A cela, Raoul répondit qu'au reçu de sa lettre les chanoines avaient déjà emporté l'annone et la plus grande partie des biens appartenant à l'église, qui devaient être saisis, et qu'il s'appêtait à faire saisir le reste²⁴. Quant au roi, appelé par Suger pour régler la discorde dans l'église de Compiègne, il répondit par une lettre datable de septembre ou peu après, l'informant qu'il venait de donner l'ordre à Raoul de Vermandois et à Thibaud de Champagne de mettre l'abbaye de Compiègne en possession de tout ce qui pouvait lui appartenir sur leurs terres. Quant à lui, pressé de se rendre en Orléanais où il devait rester jusqu'à la Saint-Rémi, puis d'aller dans le Beauvaisis avec son frère, évêque de la ville, il promit à Suger de régler aussitôt après, avec lui, les affaires de Compiègne. Louis VII ajoute qu'il a demandé à sa mère de laisser en paix l'abbé et les siens, de ne pas les molester et de remettre à l'octave de la Saint-Denis l'entretien qu'il doit avoir avec elle sur l'affront subi par son fils Philippe et par elle-même²⁵. Il faut dire que le roi s'impliquait lui-même personnellement dans cette œuvre de réforme si difficile. Une lettre de Baudouin, évêque de Noyon, qui en était lui aussi responsable, adressée au pape, décrit, comme le fit Suger, les désordres provoqués par les chanoines contre l'installation des Bénédictins ; il lui annonce qu'il a consacré le nouvel abbé et lui demande de confirmer cette consécration : "Malgré l'appel du roi, dit-il, dont la collaboration fut totale, les chanoines refusèrent de se rendre au chapitre. Le lendemain, le roi lui-même dut aller les chercher. Lecture leur fut donnée des lettres pontificales adressées au nouvel abbé, mais ils ne voulurent déférer à l'autorité suprême. Puis ils entrèrent par effraction, de nuit, dans l'église, emportèrent les reliques, coupèrent les cordes afin que le peuple n'accoure pas au son des cloches, et bien d'autres forfaits dont le porteur des présentes l'informera plus à plein. Les chanoines refusent de livrer aux moines les bénéfices qu'ils possèdent de sorte que ces derniers n'ont pas de quoi vivre. L'évêque demande enfin au pape de se constituer leur défenseur : *rigatio plantationis novelle in manu vestra est, domine*. La fureur des chanoines les conduisit à

(23) Cf. note 18.

(24) Suger, *Œuvres*, lettre adressée à Suger n° 147, p. 150-151 ; E. Morel, *op.cit.*, p. 122.

(25) Ibid., lettre adressée à Suger n° 145, p. 150 ; E. Morel, *op.cit.*, p. 122-123.

bafouer l'autorité royale et celle du Saint-Siège, et à s'en prendre aux moines, aidés de parents de haut lignage"²⁶.

C'est ce qu'écrivit Suger, tandis que le nouvel abbé se dirige vers Rome, dans sa lettre adressée au pape, citée plus haut, et qui se fait l'écho de celle de l'évêque : "Les tourments et les injures que les chanoines ont fait subir à l'évêque Baudouin et à moi-même, et de plus en présence du seigneur roi... étalant les turpitudes de leur vie privée et la débauche de leurs activités intimes. Les chanoines, malgré la présence du roi, n'ont pas daigné venir à l'audition du décret papal"²⁷, ce qui a obligé l'abbé de Saint-Denis à exposer en public au milieu des clercs et du peuple rassemblé par milliers l'ordre du Saint-Siège d'instaurer la vie religieuse dans cette église : installation de moines pourvus des prébendes canoniales. Alors, comme cela a déjà été dit, les chanoines faisant irruption dans l'église s'emparèrent des reliques : "une épine de la couronne du Seigneur, le saint suaire et les trésors de l'église, ainsi que les livres et les vêtements sacerdotaux, afin que les moines pussent en disposer pour servir Dieu. Devant les protestations que nous leur adressâmes de votre part en raison de leur désobéissance, ils se mirent à chanter plus haut que d'habitude, jusqu'à ce que le seigneur roi et tous ceux qui étaient présents, tant clercs que laïcs, stupéfaits de leur folie, les fissent taire. Mais bien qu'ils aient, le jour suivant, entendu de bout en bout la teneur de votre précepte, ils persévérèrent dans leur iniquité et dans l'effronterie de la désobéissance".

Quelques semaines plus tard, le pape Eugène III délivrait un bulle de confirmation au nouvel abbé et à la communauté des moines nouvellement installés. Tous les biens que possède l'église, offrandes des fidèles, largesses royales ou concessions pontificales leur sont assurés et placés sous sa protection. Le pape confirme tous les privilèges accordés antérieurement par le Saint-Siège, place l'abbaye sous sa dépendance directe, lui accorde le choix du prélat pour la consécration des autels, la bénédiction ou l'ordination des moines, la liberté d'élection de leur abbé, lequel sera obligatoirement béni par le Souverain Pontife. L'acte, signé par le pape, l'évêque d'Albano, sept cardinaux prêtres, dix cardinaux diacres, est daté de Ferentino, le 13 décembre 1150²⁸.

Ainsi prenait fin la difficile mais très importante réforme de l'antique abbaye de Compiègne. Un mois plus tard, jour pour jour, l'abbé Suger de Saint-Denis mourait, au terme d'une maladie qui le tourmentait depuis au moins six mois. La réforme de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne,

(26) E. Morel, *op. cit.*, p. 125-126.

(27) Suger, *Œuvres, op. cit.*, lettre n° 20, p. 70-75.

(28) Ed. E. Morel, *op. cit.*, p. 128-131.

abbaye royale, implantée dans le douaire de la reine mère, Adélaïde de Maurienne, mettait un point d'orgue à toute l'œuvre de Suger, comme le symbole absolu de toute la pensée théologique et politique de l'abbé-régent de France, qui résonne comme un leitmotiv dans toute son œuvre : vision eschatologique saisie à travers la communauté terrestre et le monde ecclésiologique, intermédiaire entre ciel et terre, celui du service de Dieu et de la *pulchritudo* de la liturgie, créant, suivant les termes mêmes de l'abbé²⁹ la communion des saints qui unifie la *Polis* et l'*Ecclesia*, permettant la transformation miraculeuse de l'Église présente en royaume céleste, réunissant par la grâce de Dieu le ciel et la terre en une seule République²⁹.

Deux ans plus tard, en souvenir des violences commises par les chanoines de Saint-Corneille, le roi Louis VII, sur les conseils de Samson, archevêque de Reims, d'Eudes de Deuil, devenu par la mort de Suger abbé de Saint-Denis, à la prière de la reine mère Adélaïde et sur la demande de Guillaume de Floigny, abbé de Saint-Corneille, érige, pour le maintien de la paix et pour la sécurité de l'abbaye, une commune dans la ville de Compiègne³⁰.

*

* *

DÉBAT

M. Montaubin : peut-on tenter une sociologie des chanoines ?

F. Gasparri. L'entreprise est malaisée pour ces époques du Moyen âge en raison de l'absence quasi-généralisée de patronymes. A en juger cependant par les mentions de chanoines fils cadets de princes et même de rois, on peut aisément en déduire que leur recrutement se faisait dans les familles patriciennes. A partir de la fin du XIIIème - début du XIVème siècle, la preuve de cet usage est évidente.

M. Parisse : N'y a-t-il pas un lien fort entre Compiègne et Saint-Denis puisque le nouvel abbé en place en 1150 devient six mois plus tard abbé de Saint-Denis ?

F. Gasparri. Etant donnée l'ancienneté, l'importance et le prestige de l'église Saint-Corneille de Compiègne, de fondation impériale, détentrice en outre d'insignes reliques, elle eut depuis toujours des liens très étroits avec la royauté. On ne peut en faire ici l'historique mais, pour ce qui concerne précisément notre propos, il suffit de constater que le propre frère du roi, le prince Philippe, en était le trésorier. Des liens avec la royauté impliquaient nécessairement des liens avec l'abbaye royale de Saint-Denis. En outre, si Eudes de Deuil en devient l'abbé, c'est parce qu'il était moine de Saint-Denis, qu'il était vraisemblablement très proche de son abbé, Suger, lequel le recommanda tout d'abord pour accompagner le roi en Palestine puis pour être élu abbé de Saint-Corneille. En qualité d'intime de l'abbé défunt il était tout à fait bien placé pour devenir son successeur.

(29) Cf. note 1.

(30) Ed. E. Morel, p. 131-133.

M. Woimant : sait-on ce que sont devenus les anciens chanoines ?

F. Gasparri. En l'absence de patronymes, il est très malaisé de suivre leur carrière. Toutefois, en raison de leurs appartenances, il y a tout lieu de penser que la plupart d'entre eux sont allés grossir les rangs de communautés canonicales séculières dans d'autres églises.

M. Blache : Quel a pu être le comportement jugé scandaleux des chanoines évincés ?
M. Parisse affirme qu'il s'agit là d'une clause de style.

F. Gasparri. Le comportement jugé scandaleux des chanoines évincés est exprimé dans les différentes lettres relatives à cette réforme, analysées ici : aussi bien celles de Suger que celles de Baudouin, évêque de Noyon, coresponsable avec Suger de cette réforme, et celle du comte Raoul de Vermandois. En ce qui concerne leur vie privée, la lettre de Suger au pape emploie les termes "turpitudes dans leurs activités intimes". Mais au delà de ce jugement, plus ou moins personnel, il y a les événements eux-mêmes qui révèlent, pour le moins, l'outrecuidance et l'arrogance de ces chanoines : refus, par deux fois, de répondre à l'appel du roi, refus d'écouter la lecture de la lettre pontificale, chahut organisé en présence du roi pour ne pas entendre les protestations de Suger, intrusion armée dans l'église (dont ils coupent les cloches), mainmise sur ses biens, enlèvement des reliques, voies de fait contre les moines. Toutes accusations concordantes et qui ne font aucun doute : l'abbé de Saint-Denis, responsable sur l'ordre du pape de cette affaire, qui était une affaire d'Etat, qui impliquait le propre frère du roi, c'est à dire le roi et la famille royale, n'aurait pas pu s'en tenir à des clauses de style, et ce d'autant moins qu'il n'était pas le seul témoin des faits et qu'il devait rendre compte avec exactitude de tous ces événements au pape Eugène III.
